

Dans ce numéro

La loi Oudin

- Une mobilisation croissante depuis 2006

En Inde

- Accès à l'eau et promotion de l'hygiène pour les Intouchables

Au Mali

- Approvisionnement en eau potable et production maraîchère, deux exigences à rendre compatibles

Au Sénégal

- Un rôle croissant des migrants dans les projets d'AEP

éditorial

Indignez-vous !

Avec son dernier ouvrage¹, véritable appel à une « insurrection pacifique », le président d'honneur du pS-Eau nous invite à nous indigner des inégalités grandissantes et à nous mobiliser encore et toujours pour plus de justice, d'espoir et de solidarité.

Cet ardent défenseur des droits de l'homme, héraut de la mission de paix et de développement des Nations Unies, s'est réjoui avec nous de l'adoption à l'unanimité des nations, le 30 septembre dernier, d'une résolution reconnaissant le droit à l'eau potable et à l'as-

sainissement comme un droit humain, et lui donnant ainsi non seulement une reconnaissance politique mais surtout un cadre juridique. Dans ce contexte international favorable au développement de l'investissement dans ce secteur, l'importance du rôle des autorités locales dans l'accès aux services d'eau et d'assainissement est lui aussi unanimement reconnu.

Nous espérons que les dons importants des collectivités, des syndicats des eaux et des agences de l'eau, qui s'élevaient à près de 18 millions d'euros annuels au bénéfice des populations des pays en développement, ne soient pas indirectement remis en cause par la réforme des collectivités territo-

riales. Le forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012 sera l'occasion de montrer l'impact de la loi Oudin, de mutualiser les expériences et de lancer une initiative européenne basée sur le 1 % de solidarité, dans le respect des particularités de chacun.

Nous pourrions ainsi mieux accompagner les initiatives des migrants qui, au Sénégal et ailleurs, participent à l'équipement de leurs territoires, réfléchir à de nouveaux thèmes comme le développement des intercommunalités, construire un avenir meilleur résolument basé sur le partage des acquis et des connaissances, ainsi que Stéphane Hessel nous y invite.

● *Pierre-Marie Grondin*

¹ *Indignez-vous*, Stéphane Hessel, Indigènes Editions, 32 p., 3 €

Sommaire

COOPERATION DÉCENTRALISÉE

3. Bilan 2007-2009
La loi Oudin : une mobilisation croissante

EAU ET ASSAINISSEMENT EN INDE

5. Formation et sensibilisation à l'hygiène
Améliorer les conditions de vie et de santé des Dalits au Tamil Nadu

EAU ET ASSAINISSEMENT AU MALI

8. Eau potable, assainissement et maraîchage à Lakangoué
Une démarche originale pour concilier différents usages de l'eau

APPROVISIONNEMENT EN EAU AU SÉNÉGAL

11. Le rôle des migrants sénégalais
En dix ans, un accroissement considérable des projets d'AEP

14. LES INFOS DU PS-EAU

Contribuer à la Lettre

La lettre du pS-Eau est un outil collaboratif. N'hésitez pas à proposer des articles à l'équipe de rédaction pour valoriser vos expériences, diffuser les enseignements de vos programmes d'action et lancer des réflexions sur des thématiques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement.

S'abonner

Pour recevoir *la Lettre du pS-Eau* et toutes les informations que nous diffusons par courrier électronique (publications, invitation à des rencontres, appels à projets, offres de formation et d'emploi, etc.), transmettez-nous vos coordonnées.

Contact : Céline Noblot • noblot@pseau.org

Nouveau groupe de réflexion

L'intercommunalité, un enjeu de la décentralisation

La maîtrise et l'exercice des responsabilités confiées aux autorités locales sont reconnus comme des enjeux majeurs de la décentralisation en matière de développement et d'organisation de la gestion de services publics locaux.

L'appui à la « gouvernance » locale est ainsi désormais plus largement intégré dans les stratégies d'actions des acteurs français de coopération, en particulier dans leurs initiatives en matière d'amélioration de l'accès à l'eau potable, mais aussi à l'assainissement.

Sur différents territoires, sous différentes formes d'organisation, et à travers des programmes et opérations pilotes, l'échelle intercommunale est considérée comme pertinente pour agir avec efficacité, concevoir une planification concertée, conduire des programmes de réalisations, organiser une maintenance préventive et une gestion patrimoniale des équipements, exercer un contrôle sur les délégataires et prestataires de service, etc.

Cependant, la multiplicité des expériences réparties sur de nombreux territoires ne facilite pas la mise en partage des connaissances et des savoir-faire.

C'est pourquoi, après consultation de leurs membres et partenaires, le programme Solidarité Eau (pS-Eau) et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Ile-de-France (ARENE Idf) ont lancé une réflexion sur le sujet, par l'organisation, le 20 octobre dernier, d'un atelier d'échanges sur cette thématique.

Cette rencontre a permis :

- d'établir un premier panorama des partenariats et des pratiques ;
- d'identifier les différents niveaux de contraintes rencontrées, et mesurer l'impact des premiers dispositifs opérationnels ;
- de réfléchir à l'organisation d'échanges méthodologiques et de suivi-valorisation des opérations en cours.

Une trentaine d'organismes ont déjà manifesté leur intérêt à participer à cette réflexion.

Contact : Guillaume Aubourg • aubourg@pseau.org

La loi Oudin : une mobilisation croissante

L'adoption de la loi Oudin en 2005 a dopé l'implication des collectivités en coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Avec 18 millions d'euros mobilisés en 2009, la contribution des collectivités françaises et des agences de l'eau est désormais supérieure aux dons alloués par l'AFD sur la même année.

A la demande de l'Agence Française de Développement (AFD), le pS-Eau a réalisé cette année un bilan des actions de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement soutenues par les collectivités territoriales, les EPCI¹ et les agences de l'eau dans les pays en développement. L'étude a ainsi porté sur 650 actions menées de 2007 à 2009, elle a concerné 300 acteurs.

Les montants affectés à la coopération décentralisée pour l'eau et l'assainissement ont augmenté durant ces deux dernières années de 22 %. En 2009, ils représentent environ 18 millions d'euros mobilisés (contributions financières et valorisations des moyens affectés), soit une contribution moyenne de près de 0,30 € par an et par habitant de France métropolitaine, qui équivaut à environ 6 % de l'aide publique française au développement dans ce secteur (calculé sur les données 2007)¹.

¹ Etablissement public de coopération intercommunale

² Ces montants sont cependant essentiellement constitués de prêts.

L'application de la loi Oudin adoptée le 9 février 2005 a permis la mobilisation directe de 13,2 millions d'euros en 2009, soit 75 % du total investi dans ces actions de coopération décentralisée eau et assainissement. Les engagements issus de la mise en application de la loi Oudin se répartissent à peu près à parts égales entre les agences de l'eau d'une part et les collectivités et syndicats d'autre part.

Un effet levier

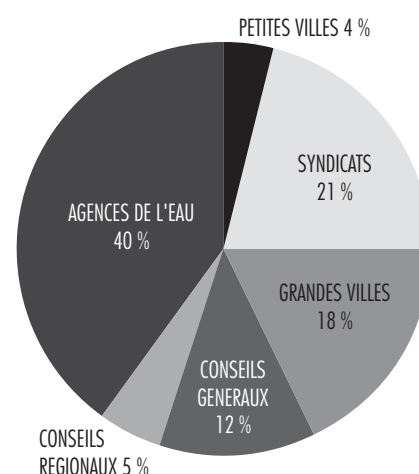
Cependant, les collectivités territoriales utilisent toujours leur budget général (loi Thiollière) de façon importante (50 % des engagements en 2007-2009 hors agences et syndicats) pour financer leurs actions eau et assainissement.

On constate donc que la loi Oudin n'a pas entraîné la substitution d'un mode de financement par un autre. Au contraire, elle a permis de compléter les outils d'intervention en coopération décentralisée, avec pour effet une augmentation des contributions et la création de dispositifs et d'actions spécifiques à l'eau et à l'assainissement.

Selon les interprétations, une application "totale" de la loi Oudin

Figure 1

Répartition des contributions financières 2007-2009 par type d'organisme



permettrait de mobiliser un maximum théorique compris entre 60 M€ et 120 M€ par an. Mais une généralisation "réaliste", qui prend en considération les facteurs limitant l'application de la loi Oudin, porte le potentiel disponible à environ 30 M€ par an.

Les actions analysées mobilisent toujours au moins un cofinancement, avec en moyenne 3 partenaires financiers par projet. Les partenaires financiers les plus fréquents (en nombre de cofinancements alloués) sont les agences de l'eau, d'autres collectivités territoriales (fonds de soutien) ainsi que le MAEE (ministère des Affaires

étrangères et européennes). Encore peu mobilisées par les collectivités territoriales, l'AFD et l'Union européenne offrent cependant des opportunités de cofinancement plus élevées.

Le secteur privé est également de plus en plus associé avec des fonds mobilisables auprès des entreprises de l'eau et fondations. En moyenne, 1 euro apporté par une collectivité permet de mobiliser 3 euros de cofinancement.

Sur la période 2007-2009, environ 300 acteurs de coopération décentralisée se sont engagés dans des actions portant sur l'eau et l'assainissement. Le nombre de



Guillaume Aubourg

Borne-fontaine construite dans le cadre d'un partenariat innovant entre Chalons, Bobo-Dioulasso et l'Office burkinabé de l'eau et de l'assainissement (ONEA) au Burkina Faso .

ces acteurs est en augmentation significative depuis ces trois dernières années.

Les agences de l'eau sont les premiers contributeurs de la coopération décentralisée en eau et assainissement (40 % des engagements 2007-2009). Les grandes villes représentent 18 % des engagements totaux avec, en moyenne, des implications importantes (75 000 € environ par an).

Le bassin Seine-Normandie concentre la moitié des engagements sur la période 2007-2009. Il regroupe des acteurs franciliens apportant des contributions conséquentes (Sedif, SIAAP, agence de l'eau Seine-Normandie, ville de Paris, AIMF et départements franciliens). Le Bassin Rhin-Meuse figure parmi les autres zones très actives. Par ailleurs, 88 % des contributions 2007-2009 à la coopération décentralisée eau et assainissement proviennent de 20 organismes (parmi lesquels les 6 agences de l'eau) de différents types : régions, départements, villes, association de collectivités.

On distingue deux principaux types d'intervention :

- le soutien financier à des actions de solidarité internationale

: fonds de soutien territoriaux, fonds de soutien sectoriels ou participation financière ponctuelle : 100 acteurs concernés, 518 actions recensées, 12,5 M€ mobilisés en 2009 ;

- les partenariats de collectivité à collectivité (via une convention de coopération décentralisée) : 107 acteurs concernés, 134 actions recensées, 4,6 M€ mobilisés en 2009.

Une trentaine de collectivités, principalement des conseils généraux et régionaux, ont mis en place un système d'appel à projets pour soutenir des acteurs de leur territoire (associations ou collectivités) dans leur action internationale.

Des modes d'intervention en évolution selon le niveau d'engagement

D'un organisme à l'autre, les critères d'éligibilité et l'aide apportée diffèrent : le montant des subventions allouées varie fortement d'un organisme à un autre, allant de 1 000 € à 100 000 €, se situant en moyenne autour de 10 000 €.

Avec la mise en application de la loi Oudin, plusieurs fonds de

soutien spécifiquement dédiés aux domaines de l'eau et de l'assainissement ont été créés. Ces dispositifs concernent notamment les six agences de l'eau et plusieurs grandes agglomérations ou syndicats des eaux.

Les interventions de type partenariats de collectivité à collectivité se différencient selon leur niveau d'engagement dans le pilotage ainsi que dans la mise en œuvre des actions, qui peut ou non mobiliser les compétences internes (services techniques notamment).

Dans le cadre de ces partenariats, le recours à des acteurs associatifs en France est largement répandu afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi de l'action et/ou compléter l'expertise mobilisable au Nord.

L'évolution des modes d'intervention tend vers une implication de plus en plus forte des acteurs de la coopération décentralisée tant en terme de pilotage et suivi des actions (renforcement des capacités de pilotage en interne) qu'en terme de mobilisation de leurs compétences et savoir-faire spécifiques (recentrage des actions sur les cœurs de métiers : gestion d'un service public, intercommunalité,

schémas d'aménagement et de gestion des eaux, etc.).

Les collectivités territoriales fortement impliquées s'orientent préférentiellement :

- vers des actions portant sur le secteur de l'assainissement (84 % des actions de coopération décentralisée conduites en direct comprennent un volet majeur d'assainissement, contre 51% pour l'eau potable) ;

- vers des actions en milieu urbain (65% des actions de coopération décentralisée conduites en direct ont lieu en milieu urbain, contre 22% en milieu rural) ;

- vers des activités de renforcement des capacités et d'appui institutionnel (90% des actions de coopération décentralisée conduites en direct comprennent un volet majeur de renforcement des capacités contre 51% pour un volet majeur de réalisation d'équipements).

Les actions de coopération décentralisée à l'initiative des collectivités qui confient le pilotage à des partenaires associatifs portent a contrario plus sur l'eau potable, le milieu rural et les équipements.

Les zones d'intervention privilégiées sont l'Afrique de l'Ouest francophone et Madagascar. Sur ces zones, la coopération décentralisée représente une part très significative de l'aide publique au développement française pour l'eau et l'assainissement (de 20 à 50%).

Le pS-Eau poursuit ce suivi des engagements et tendances en 2010, avec le souci de quantifier également l'apport des autres acteurs de la solidarité internationale (ONG, associations de migrants, fondations, entreprises privées...).

Document téléchargeable sur le site du pS-Eau, rubrique Appui conseil

Contact
Vincent Dussaux, pS-Eau
dussaux@pseau.org

Formation et sensibilisation à l'hygiène

Améliorer les conditions de vie et de santé des Dalits au Tamil Nadu

L'association Kynarou s'est engagée depuis plusieurs années au côté des communautés Intouchables pour favoriser leur accès durable à l'eau potable et à l'hygiène dans la région du Tamil Nadu. Sept villages aujourd'hui équipés sont autonomes quant à la gestion de leurs réseaux d'approvisionnement en eau. Une fois terminée la seconde phase du projet, qui concerne huit autres villages, ce seront bientôt 25 000 personnes qui bénéficieront des nouvelles commodités apportées grâce à Kynarou et ses partenaires.

Majoritairement rural, le Tamil Nadu est un Etat du sud de l'Inde où le système des castes est bien ancré. Les Dalits (Intouchables) représentent environ 20 % de la population de la région, soit 11 millions de personnes. La croissance démographique et le développement économique exercent une forte pression sur la ressource en eau. Actuellement, environ 550 à 650 millions de mètres cubes d'eau sont prélevés chaque année dans le milieu naturel ; 90 % servent à l'irrigation. Dans les campagnes, l'accès à l'eau de consommation est rationné de manière générale, et l'est doublement pour les quartiers des Intouchables.

Dans de nombreux villages, ce sont soixante pour cent de la population Dalit qui n'ont pas accès à une eau de qualité, en quantité suffisante et dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Pendant longtemps, l'eau, élément central des rites hindous, a été interdite aux

populations Intouchables, accusées de la souiller et de la rendre impure. Aujourd'hui encore, dans la plupart des villages les Intouchables n'ont pas le droit d'utiliser une conduite d'eau en même temps que les populations des autres castes.

La problématique de la qualité de l'eau est tout aussi prégnante : l'infiltration des pesticides agricoles dans le sol et les nappes phréatiques, l'accumulation des déchets dans les cours d'eau rendent l'eau impropre à la consommation et favorisent le développement des maladies hydriques. Là encore, les populations défavorisées sont d'autant plus exposées qu'elles manquent d'éducation et n'ont pas été sensibilisées à la menace que représentent le manque d'hygiène et une eau polluée.

L'absence d'une gouvernance efficace est aussi en cause. Dans cet Etat, le Tamil Nadu Water supply and Drainage Board (TWAD Board) est en charge de la distribu-

tion de l'eau potable et de la réalisation des infrastructures (puits, châteaux d'eau, adduction, bornes-fontaines, pompes à main, drains d'évacuation...). Cependant, les projets sont souvent réalisés à bas coût et, faute de maintenance, beaucoup d'ouvrages finissent par devenir obsolètes ou hors service.

Renforcer la gouvernance locale

Un principe de responsabilité partagée paralyse régulièrement l'avancement des réparations : c'est le Panchayat, système de gouvernement local, qui est responsable de la demande d'intervention en matière de maintenance, mais c'est le TWAD Board qui la finance. Et le Panchayat a souvent des difficultés à avancer les fonds.

Concernant l'assainissement, les problèmes sont similaires : le gouvernement du Tamil Nadu a mis en place un programme global

qui consiste à accorder une petite subvention à chaque foyer pour la construction de toilettes individuelles. Cependant, aucune mesure n'est mise en œuvre pour accompagner la population dans la réalisation de ces ouvrages. Ainsi, de nombreux petits locaux en briques sont construits en guise de toilette, avec un toit en tôle mais sans trou ni fosse. Les impacts du programme et l'utilité des investissements sont donc mitigés.

Pour contribuer à améliorer les conditions de vie de ces populations, l'association Kynarou, composée d'une équipe en France et d'une équipe locale basée à Pondichéry, travaille depuis 2004 pour l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la santé dans les Etats du Tamil Nadu et de Pondichéry, au sud-est de l'Inde.

Le projet Kynarou Santé, démarré en janvier 2008 pour une durée de trois ans, vise ainsi à réduire les inégalités dans 15 villages de la région et à régler les

dysfonctionnements institutionnels dont sont victimes les populations défavorisées.

Aménager des réseaux d'alimentation en eau potable et mettre en place des structures sanitaires communautaires dans les quinze villages devrait améliorer la vie quotidienne d'environ 25 000 personnes. Outre la réalisation d'infrastructures et afin de faire évoluer durablement les pratiques, ce programme repose surtout sur un important volet de sensibilisation, d'éducation à l'hygiène, de formation, et de renforcement des capacités de gestion des populations.

Une relation de partenariat avec les autorités et les ONG locales

La logique d'intervention s'est ainsi construite progressivement, et en collaboration directe avec les villageois, les autorités locales des villages (Panchayat), les Self Help Groups (groupes de microcrédit) existants et les ONG indiennes intervenant dans le district, afin d'assurer l'appropriation par tous des changements engagés.

Avant le lancement du projet, la mise en place de relations étroites avec le Panchayat est indispensable, même si elles ne sont pas toujours faciles, en fonction de la position sociale, de l'appartenance à telle ou telle caste du président, et de l'autorité qu'il peut en conséquence exercer sur la communauté. Dès la première visite d'un village, une réunion est organisée avec tous les responsables du village, pour évaluer la demande et les impliquer dans la conception du projet, afin de créer toutes les conditions favorables à la pérennité des ouvrages.

D'autre part, pour l'aider à déterminer les meilleures solutions techniques et l'assister dans la réalisation des études techniques et de faisabilité, l'association s'est entou-



Kynarou

Les sept premiers villages ciblés sont aujourd'hui approvisionnés en eau potable et ont de l'eau en continu tous les jours, stockée dans des réservoirs entretenus par les membres du comité de gestion de l'eau.

rée de partenaires spécialisés : Hydrauliques sans frontières en France et les ONG Action for food production et Center for sustainable development en Inde.

Au niveau de la sensibilisation, Kynarou travaille en partenariat avec l'ONG indienne Chinnamur weakers development (CWD). Sur ce volet du programme la collaboration, en amont, avec les ONG locales est décisive puisqu'il s'agit de former les formateurs. Les sessions de formations destinées au personnel des ONG locales visent, sur la base d'outils adaptés au contexte, à leur fournir toutes les connaissances et compétences nécessaires pour qu'ils puissent transmettre à leur tour les bons messages à la population et mieux les informer sur le projet. Elles leur apportent aussi des compétences en gestion de projet, en organisation, en communication, ce qui facilite ensuite la formation des comités de gestion de l'eau au sein des villages.

Le travail de sensibilisation et de formation auprès de la population est ensuite mené en plusieurs étapes. Dans un premier temps, CWD conduit une enquête pour établir quelles sont les connaissances et les comportements des populations en matière d'hygiène et d'usage de l'eau (cet aspect de l'enquête montre en général de grosses lacunes), ainsi qu'une évaluation rurale participative pour connaître la condition socio-économique générale de la communauté cible et les besoins prioritaires du village. Les sessions d'information et de formation se déroulent ensuite sur le long terme, en jouant sur la répétition des messages importants, l'aspect participatif et interactif des séances, et la diversification des supports et des méthodes en fonction du public : séances de discussions pour les groupes d'adolescents et de femmes, séances de démonstration, jeux et expériences pour les plus jeunes, mais aussi spectacles et

théâtre de rue pour l'ensemble de la communauté. Les supports vidéos sont quant à eux plus difficiles à utiliser du fait des contraintes logistiques (ordinateur, rétroprojecteur, électricité...).

Progresser par étapes et évaluations successives

La méthode a d'abord été mise en œuvre dans deux villages pilotes. Elle s'est avérée pertinente puisque les systèmes y sont fonctionnels depuis maintenant un an et demi :

- à *Mathigiri*, situé sur la commune de Hosur, près de Bangalore, deux réseaux d'alimentation en eau potable et des sanitaires communautaires (douches et toilettes) ont été construits pour 4 000 personnes. L'un des réseaux est destiné à l'école publique du village, l'autre à la salle communautaire utilisée pour les événements divers des habitants de la commune. Le

comité de gestion de l'eau ainsi que le personnel de l'école suivent de près l'évolution des infrastructures mises en place, et l'eau approvisionnée dans ce village est de bonne qualité, distribuée en quantité suffisante ;

– à *Vilvanatham*, dans le district de Villupuram, un réseau d'alimentation en eau potable dessert 1500 personnes et un groupe de microcrédit a été créé. Ce village est aujourd'hui indépendant quant à sa gestion de l'eau. Les habitants disent voir leurs conditions de vie améliorées par les nouvelles infrastructures.

Suite à la réussite de ces deux projets pilotes, l'expérience a été étendue dans cinq villages alentours, en faisant toujours appel à des entreprises locales.

Le travail effectué jusqu'à maintenant permet d'établir un premier bilan avant de lancer la prochaine phase sur huit villages supplémentaires. Les bornes-fontaines réparées ou nouvellement créées sont entretenues par les femmes du village, et il y a moins de perte d'eau causée par les fuites. Les groupes villageois sont désormais autonomes et leurs compétences ont été

renforcées grâce aux formations dispensées par l'éducateur. En cas de problème technique, les membres des différents groupes formés sont à même de l'analyser et de décider de la meilleure solution à adopter pour y remédier.

Assurer la pérennité des actions

La sensibilisation des villageois à la gestion de l'eau et aux pratiques d'hygiène élémentaire a eu un fort impact. Les systèmes d'évacuation des eaux sales sont entretenus, et la réduction des eaux stagnantes et donc des moustiques, commence à avoir un impact positif sur la santé des habitants.

Par ailleurs, grâce aux nouveaux forages, la quantité d'eau disponible a augmenté dans les villages. Le stockage de l'eau n'est plus obligatoire puisque les villageois n'ont plus à craindre une semaine entière sans eau, les maisons sont donc moins encombrées et plus faciles à nettoyer. L'hygiène de l'eau et l'hygiène de vie des habitants sont ainsi améliorées.

L'association Kynarou veille à assurer la durabilité de ses actions

Les partenaires du projet Kynarou Santé :

- en 2009 : fondation Rainbow Bridge, conseil régional d'Ile-de-France, ville de Saint-Ouen ;
- en 2010 : fondation Rainbow Bridge, conseil régional du Centre, Via le Monde ;
- en 2011 : recherche de partenariats en cours.

par l'implication des populations dans toutes les phases des projets. Le suivi du projet est assuré par le partenaire local de l'association, les comités de gestion de l'eau et les groupes de microcrédits, qui sont aujourd'hui à même d'entretenir leur équipement.

Pour vérifier la bonne gestion de la maintenance des réseaux mis en place, l'association continue de suivre les comités de gestion dans leur organisation des tâches et les Self Help Groups dans leur gestion des revenus. La maintenance des équipements hydrauliques s'autofinance par l'apport ponctuel des Self Help Groups qui, en cas de difficulté, versent une partie de leurs bénéfices aux comités de gestion.

Si un problème survenait et empêchait le comité de gestion de l'eau de financer ces charges ponctuellement, l'ONG locale aiderait les Self Help Group financièrement et les assisterait dans leur travail jusqu'à ce qu'ils soient redevenus autonomes. Cependant, les risques de coûts de réparation ont été réduits par le choix de matériaux de qualité pour la construction des installations.

Les activités de sensibilisation et de suivi sont poursuivies pendant les six mois post-projet dans chaque village et les membres des comités de gestion, les membres des Self Help Groups ainsi que les travailleurs sociaux du partenaire local remettent des rapports de suivi à Kynarou. Forts de ces expériences positives, l'association et ses partenaires vont continuer de mettre en œuvre le projet Kynarou Santé dans huit nouveaux villages qui sont d'ores et déjà identifiés. ●

Contact

Association Kynarou
Sophie Lehideux : kynarou@gmail.com
www.kynarou.org
T. Inde : 0091 96 29 66 25 36
T. France : 06 68 19 84 58

Sur le plan de la sensibilisation, une évaluation rurale participative établit quelles sont les connaissances et les comportements des populations en matière d'hygiène et d'usage de l'eau ainsi que les besoins prioritaires des villageois.

Kynarou



Eau potable, assainissement et maraîchage à Lakangémou

Mobilisation sociale pour concilier différents usages de l'eau

L'association pour la promotion de l'eau à Lakangémou (APEL), qui rassemble en région parisienne environ 800 ressortissants de ce village, s'est entourée de plusieurs partenaires techniques et financiers pour mener à bien un projet comprenant trois volets : adduction d'eau, assainissement, maraîchage. Concilier ces différents usages malgré une ressource rare, assainir les eaux grises et sensibiliser les populations aux bonnes pratiques d'hygiène, tels furent les principaux enjeux de ce partenariat.

Grâce en partie à l'effort des ressortissants et de leurs associations, de nombreux villages de la région de Kayes sont aujourd'hui dotés d'adductions d'eau fonctionnelles et viables. Pour s'en tenir au seul cercle de Yelimané, 39 villages sont équipés d'adductions d'eau dont 64 % ont été financées par les associations de ressortissants.

Cependant, ces initiatives n'ont pas toujours été accompagnées des mesures nécessaires permettant la pérennité des infrastructures, notamment les mesures de renforcement des capacités institutionnelles et de gestion des acteurs locaux, et les mesures d'accompagnement indispensables à un développement des pratiques d'hygiène et à un bon usage des nouvelles technologies.

De même, la question des rejets d'eau usée consécutifs à l'arrivée de ces équipements d'AEP a peu été prise en compte. Longtemps négligé, l'assainissement, solide et

liquide, fait aujourd'hui l'objet d'une politique spécifique et de stratégies sectorielles (Programme sectoriel eau et assainissement en 2005, Politique nationale sur l'assainissement adoptée le 28 janvier 2009). Cependant, les réalisations d'assainissement relèvent en majeure partie dans cette région d'initiatives isolées et artisanales. Si celles-ci démontrent une prise de conscience de la part de la population, elles restent insuffisantes. L'absence de systèmes techniquement satisfaisants est une cause majeure du développement du paludisme et d'autres maladies d'origine hydrique : on relève dans la région de Kayes le taux le plus élevé de diarrhées (17 % pour une incidence nationale de 15 %).

De plus en plus conscientes de ces enjeux, les autorités locales ou les associations de ressortissants cherchent à mobiliser des partenaires techniques et financiers afin de pallier ces insuffisances. L'Association pour la promotion de l'eau

à Lakangémou (APEL) a ainsi été à l'origine d'un projet mené en multipartenariat avec :

- l'entreprise publique Eau de Paris, chargée en partie du financement, de la formation et du suivi technique de l'adduction d'eau de Lakangémou ;

- le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), en charge de la formation et du suivi de l'installation des infrastructures d'assainissement liquide ;

- l'ONG Enda Mali (Environnement Développement Action) pour assurer l'ingénierie sociale, et son partenaire Enda Europe, chargé du suivi administratif et financier et de la coordination entre les partenaires.

Partageant une approche globale de la gestion de l'eau, les partenaires ont intégré trois volets dans le projet commun : un volet adduction d'eau, un volet assainissement, et un volet maraîchage, afin de traiter la question de l'eau dans toutes ses dimensions, socia-

le, environnementale, économique et sanitaire.

De l'eau potable pour les jardins : un choix épineux

Depuis le lancement du projet en 2007, de nombreux équipements ont été installés : le château d'eau a été inauguré en novembre 2007, trois bornes-fontaines ont vu le jour dans les trois jardins maraîchers ainsi que plusieurs bornes-fontaines publiques. L'école publique et la medersa (école coranique) disposent ensemble de quatre lave-mains. Et 279 puisards (systèmes d'assainissement individuel) ont été construits. Pour toutes ces activités, le recours à la main-d'œuvre locale a été privilégié, favorisant une diversification des sources de rémunération pour les maçons de Lakangémou, formés par les ingénieurs du SIAAP.

Le système de puisard, rustique, très facile à construire et à utiliser, a été considéré par les partenaires

L'utilisation à des fins agricoles de l'eau du château d'eau implique une gestion économe de la ressource.

du projet comme le plus approprié au milieu concerné, rural et enclavé. La question de l'installation de trois bornes-fontaines dans les jardins maraîchers a fait l'objet d'une discussion entre les partenaires au début du projet : l'utilisation à des fins agricoles de l'eau du château d'eau, originellement destinée à la consommation humaine, pouvait paraître déraisonnable dans une région où l'eau est une ressource rare et précieuse. Cependant, du fait aussi de la sécheresse, l'eau des puits ne pouvait suffire à atteindre un volume de production maraîchère assurant l'autosuffisance alimentaire et un début de commercialisation des produits maraîchers. Ce type d'expérience révèle avec acuité comment dans la pratique l'atteinte de deux objectifs du Millénaire, à savoir l'accès à l'eau et l'autosuffisance alimentaire, sont parfois difficiles à concilier.

L'option de l'installation de trois bornes-fontaines dans les trois jardins maraîchers a finalement été prise par les partenaires en accord avec la population, et l'accent a été mis sur la gestion économe de l'eau dans le cadre des formations dispensées.

Une formation à l'hygiène spécifique à chaque groupe

Parallèlement à ces réalisations physiques, le volet accompagnement social pris en charge par Enda occupe une place centrale dans le projet. Des outils et des messages spécifiques ont été élaborés pour chaque groupe-cible (écoliers, personnels de santé, femmes, etc.) en fonction de leurs préoccupations et activités particu-



ENDA

lières. L'objectif poursuivi était néanmoins le même, à savoir le développement d'une prise de conscience, individuelle et collective, des impacts sanitaires du manque d'hygiène d'une part, et de l'importance d'une gestion économe de l'eau d'autre part. Les élèves des écoles ont monté, avec l'appui d'Enda Mali et l'ensemble du personnel enseignant, des pièces de théâtre mettant en scène les pratiques individuelles et collectives concomitantes à l'arrivée des nouveaux équipements (prévention sanitaire, gestion de l'eau dans les jardins, maintenance et entretien des puisards). Les saynètes ont été jouées à plusieurs reprises dans les différents quartiers de Lakanguémou ; elles ont aussi été régulièrement adaptées pour intégrer les nouveaux défis au fur et à mesure de l'avancée des activités.

Le personnel de santé a été formé à la prévention des maladies d'origine hydrique ; il a aussi été mobilisé pour réaliser tous les six mois un relevé du paludisme et des diarrhées hydriques afin d'évaluer les impacts de l'assainissement dans le village. Enda Mali a ensui-

te travaillé plus étroitement avec les 9 relais locaux chargés par le chef de santé d'identifier et de prévenir les maladies les plus graves par des interventions directes dans les concessions. Il s'agissait d'intégrer et d'accentuer dans leur cahier pédagogique la prévention des maladies spécifiquement liées au manque d'hygiène.

Les femmes maraîchères ont aussi fait l'objet d'un accompagnement particulier, d'une part, au titre du rôle majeur qu'elles occupent dans l'éducation des enfants et de la famille, et d'autre part, au titre de leur rôle économique conféré par leur activité de maraîchage. Concernant ce dernier aspect, elles ont reçu des formations aux techniques de production maraîchères, dont le compost, et à une gestion durable de l'eau dans les jardins.

Les membres de l'association de la jeunesse, le comité de gestion, le personnel des écoles ont eux aussi été formés et sensibilisés selon la même méthode d'action.

Parallèlement à ce travail de mobilisation de chaque groupe de la population, il paraissait essentiel de prévoir des moments de mobili-

sation communs et des moyens de communication entre les différents groupes. C'est dans ce souci qu'a été favorisée l'organisation de plusieurs journées de salubrité pour tout le village. Le comité de gestion de l'eau, formé en conséquence, a été responsable de la coordination de tous les acteurs locaux du projet et du suivi de l'ensemble des activités (gestion de l'eau mais aussi coordination des travaux d'assainissement et suivi des activités maraîchères).

La radio rurale, un outil collectif efficace

Plusieurs membres du comité de gestion de l'eau sont aussi les animateurs de la radio rurale de Lakanguémou, un moyen de communication commun et participatif privilégié par les partenaires du projet. L'usage de la radio comme outil de diffusion de messages relatifs à l'assainissement et à l'hygiène a été initié par Enda Mali lors de ses premières émissions puis repris par des délégués de tous les groupes à travers l'animation d'émissions théma-

tiques faisant intervenir successivement tous les acteurs concernés.

Grâce à ces moments de mobilisation, la commune et les acteurs villageois ont pu mieux échanger. Au-delà des rencontres avec le maire organisées lors de chaque émission, le dialogue avec la municipalité a été nourri durant toute la réalisation du projet : le maire a été invité à intervenir par Enda Mali dans plusieurs émissions de la radio de Kirané – commune à laquelle est rattachée Lakanguémou – en soulignant l'effet démultiplicateur attendu de l'expérience. Il a aussi participé à toutes les manifestations organisées à Lakanguémou autour de l'assainissement (journées de salubrité, tournoi sportif, etc.). Les relations, au départ relativement distantes entre la commune et les acteurs villageois, se sont bonifiées avec l'avancement du projet.

Les impacts de l'accompagnement d'Enda Mali et du renforcement des capacités sont aujourd'hui visibles : le comité de gestion de l'eau, au départ exclusivement constitué des notables et des anciens du village, est aujourd'hui composé de 17 jeunes rémunérés par l'APEL. Chacun est responsabilisé et autonome autour de tâches clairement définies : collecte et suivi des factures d'eau, comptabilité, coordination de la construction et de la maintenance des puits, suivi des activités de maraîchage.

Si le comité de gestion ne compte aujourd'hui qu'une femme, il suit en continu les activités des femmes dans les jardins, et rend compte de leurs préoccupations et de leurs difficultés aux partenaires du projet et aux autres acteurs locaux.

La directrice du jardin d'enfants assure en partie l'animation de la radio locale en invitant régulièrement des femmes maraîchères à intervenir sur des thèmes tels que l'hygiène dans l'éducation, la gestion économe de l'eau dans les jardins, etc.



Grâce aux puits, à la formation de personnel de santé et à la sensibilisation des populations aux problèmes d'hygiène, les contrôles sanitaires enregistrent une baisse de 30 % des diarrhées d'origine hydrique et de près de 40 % des cas de paludisme.

Au moins une fois par semaine, le comité de gestion invite le chef de santé à intervenir sur les impacts sanitaires du manque d'hygiène et d'assainissement. Il assure aussi un relevé régulier des maladies d'origine hydrique. Pour la période janvier 2008-décembre 2009 ce suivi a enregistré une diminution de près de 30 % des diarrhées d'origine hydrique et de près de 40 % des cas de paludisme.

Un tarif préférentiel pour les femmes maraîchères

En dépit des efforts consentis, les femmes maraîchères ont commencé à exprimer environ un an après le début du projet des difficultés dans le paiement de l'eau pour les jardins.

Ce constat a donné lieu à une période de concertation active à différents niveaux : à Paris entre Enda Europe, l'APEL, le SIAAP et Eau de Paris, et à Lakanguémou entre les associations de femmes, les autres acteurs locaux, notamment le chef de village, et le comité de gestion de l'eau avec la médiation perma-

nente d'Enda Mali. Le problème a aussi été soumis à deux reprises au maire de Kirané sur place et à Paris lors d'une visite de celui-ci. Les échanges ont porté principalement sur la situation financière et les capacités à payer des femmes. Le rôle devenu majeur des activités de maraîchage a été reconnu dans l'alimentation des enfants et dans l'économie générale du village.

Ces analyses relevées et discutées en conseil de village lors d'une mission d'Enda Mali et en présence de représentants de l'APEL ont débouché sur l'accord suivant : le village devait compenser l'effort consenti par les femmes pour l'amélioration des conditions alimentaires et économiques de la population de Lakanguémou en fixant un « prix social de l'eau » adapté à leur situation et à leurs contraintes. La décision a donc été adoptée par consensus et en tenant compte de l'expérience des autres partenaires, en particulier d'Eau de Paris, de réduire de 50 % ce prix du m³ d'eau pour les trois membres des trois associations de femmes maraîchères. Cette décision ne devait pas pour autant dispenser la pour-

suite et le renforcement des formations à une gestion économe de l'eau passant notamment par des techniques d'arrosage évitant tout gaspillage, une alternance renforcée entre l'utilisation des bornes-fontaines et le recours aux puits.

Aucune difficulté particulière n'a depuis été exprimée tant par les associations de femmes que par le comité de gestion et personne n'a contesté la décision du village. Une étape importante semble donc avoir été franchie. Elle témoigne d'une forte appropriation par l'ensemble du village des enjeux et arbitrages liés à une bonne gestion de l'eau mais aussi des évolutions sociales liées à cette gestion commune.

Le maire souhaite appuyer toutes les synergies d'actions entre les associations de jeunes des différents villages de la commune afin de développer de nouvelles opportunités pour la jeunesse. Lors de la journée de salubrité organisée à Lakanguémou, il a manifesté sa volonté d'appuyer l'organisation amorcée par l'association de la jeunesse du village, de collecte et du tri des déchets en complément des activités d'assainissement liquide et de production de compost initiées par le projet. Il s'agit ainsi de faire de l'expérience inédite de Lakanguémou un "modèle" en matière d'organisation sociale autour des activités d'assainissement pour enclencher une dynamique analogue au sein des autres villages de la commune et de l'ensemble du cercle de Yélimané.

Contact

Enda Europe, Mélodie Beaujeu
melodie.beaujeu@enda-europe.org
www.enda-europe.org

Le rôle des migrants sénégalais

En dix ans, un accroissement considérable des projets d'AEP

En 2000, une étude¹ publiée par le pS-Eau met en exergue la forte implication des migrants sénégalais pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans leur village d'origine. Dix années plus tard, une évolution importante du nombre et de la typologie des interventions est à souligner.

Dès les années 90, le pS-Eau favorise la mise en relation des associations de migrants sénégalais et des acteurs de l'eau pour coordonner et rendre plus efficaces leurs interventions dans le domaine hydraulique. Des rencontres de concertation sont organisées à Dakar avec la direction de l'Exploitation et de la Maintenance en partenariat avec le Réseau des associations du bassin du fleuve Sénégal (RADBFS).

La reconnaissance des migrants comme acteurs du développement et l'intérêt des pouvoirs publics français et sénégalais pour cette dynamique associative se sont traduits par le lancement de deux programmes bilatéraux de soutien aux initiatives de la diaspora sénégalaise :

– le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) intitulé « Projet initiatives de codéveloppement », d'un montant de 2,5 millions d'euros, qui s'est déroulé sur la période 2006-2008² ;

– le Programme d'appui aux Initiatives de solidarité pour le déve-

loppement (PAISD), objet d'une convention de financement de 9 millions d'euros pour la période 2009 – 2011.³

Ces dispositifs ont mis l'accent sur la contribution à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement en cofinçant des actions collectives dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau potable.

L'eau potable, avec 29 % des investissements réalisés, est le deuxième secteur d'intervention après celui de l'éducation. Il a mobilisé 3 mil-

1. *L'implication des associations de migrants dans le domaine de l'hydraulique au Sénégal*, pS-Eau, Cahier n° 12, octobre 2000.

2. Le FSP Projet Initiatives de codéveloppement, financé par le MAEE, a été renforcé par un programme intermédiaire doté d'une enveloppe de 2 millions € abondée par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIINDS) en charge de la thématique migration et développement depuis sa création en 2007.

3. Le PAISD est financé par le MIINDS.



Branchement privé dans une concession du village de Bokiladij (3 000 habitants), région de Matam. Interconnexion de trois forages et réalisation d'un réseau sur 8 km. Coût : 90 000 €. Financements : Projet Initiatives de codéveloppement, Fondation Adoma, UPRB (association de migrants)



Élévation du château d'eau et du décanteur à Diawara, département de Bakel. Financements : Association des migrants de Diawara (Coredia), PAISD, ville de Paris, Gret (Pacepas)

Coredia

lions d'euros sur 4 ans pour la réalisation de 23 projets d'accès à l'eau potable au Sénégal.

Les financements engagés par le PAISD, par les migrants sénégalais établis en France et leurs partenaires s'élèvent à un demi milliard de FCFA par an en moyenne, ce qui représente 50 % des prévisions annuelles du Programme

d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM⁴) concernant la contribution de l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée, de la société civile et des agences de l'eau du Nord au secteur de l'hydraulique rurale.

Cet engagement des migrants aux côtés des pouvoirs publics a favorisé le développement d'une

génération de projets de plus grande envergure. Ainsi près de 50 % des interventions ont consisté à la réalisation de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable complets permettant une desserte par bornes-fontaines et branchements privés dans des localités de 1 000 à 12 000 habitants. Au total plus de 100 000 Sénégalais ont été concernés.

En dix ans, le montant moyen des actions initiées par les migrants dans le secteur de l'accès à l'eau potable a augmenté de plus de 400 %. On est passé d'interventions d'un montant moyen de 30 000 euros, pour la réalisation de puits modernes, la réhabilitation ou l'extension de réseau de petites ou moyennes envergures, financées sur fonds propres des associations de migrants, à des interventions globales prenant en charge l'ensemble des éléments constitutifs d'une AEP (captage, production, stockage, distribution, accès) pour un montant moyen de 130 000 €.

Cette évolution a été possible grâce à des partenariats techniques et financiers entre différentes familles d'acteurs de la solidarité internationale (migrants, pouvoirs publics, fondations d'entrepri-

se, ONG, bureaux d'études). En effet, on constate que plus d'un tiers des associations de migrants a été soutenu par la collectivité locale de leur lieu de résidence, pour un montant global de 230 000 euros (dont 168 000 mobilisés grâce à la loi Oudin) représentant 7,5 % du coût total des projets réalisés.

Elaboration de procédures favorables à l'autonomie, la bonne gouvernance et la qualité des projets

Des fonds privés ont été mobilisés auprès du mécénat d'entreprise, principalement auprès de la fondation Adoma et de Veolia Eau Lyon à travers sa contribution au Fonds Eau du Grand Lyon.

L'apport des associations de Sénégalais vivant en France s'élève, grâce aux cotisations de leurs adhérents, à plus de 600 000 euros ce qui représente 20 % des investissements. Enfin, les programmes de co-développement ont contribué à plus de 60 % du coût total.

Le montant moyen investi par migrant pour l'eau potable (estimé à environ 200 euros par personne et par projet) reste peu ou prou le même qu'au début des années 2000. Néanmoins, le nombre d'associations impliquées sur des actions collectives augmente considérablement. Le pS-Eau dispose ainsi d'une base de données de plus de 300 associations de migrants sénégalais dont 50 % se sont fait connaître durant les quatre dernières années.

L'accompagnement méthodologique du PAISD aux associations de migrants est aussi conséquent que son soutien financier. En effet, les responsables du programme se sont fermement engagés pour le renforcement des capacités des associations de migrants et pour une responsabilisation des organismes locaux dans la mise en œuvre des actions.

Le Programme d'appui aux Initiatives de solidarité pour le développement (PAISD)

Sur la base d'accords bilatéraux signés entre la France et le Sénégal, le PAISD est mis en œuvre par la direction de l'Assistance technique sénégalaise logée au secrétariat général de la Présidence pour une période de 3 ans (2009-2011).

En France, le pS-Eau anime la cellule relais du dispositif. Le programme se décline en cinq composantes :

1. l'accompagnement des promoteurs sénégalais établis en France, porteurs de projets d'investissements économiques privés au Sénégal ;
2. la mobilisation de la diaspora hautement qualifiée pour la réalisation de missions de courte durée au Sénégal ;
3. Le financement de projets de développement local dans les régions d'origine des migrants ;
4. le volontariat de solidarité pour le développement (VSD) ;
5. la mise en œuvre d'une action sectorielle de contribution au désenclavement numérique.

Evolution du secteur de l'eau potable et de l'assainissement

La lettre de politique sectorielle de 2005 préconise de suivre les principes de la réforme de la gestion des forages ruraux (Regefor) testés avec succès entre 1996 et 2004. Les grands principes reposent sur la délégation de l'exploitation et de la gestion aux usagers, la vente de l'eau au volume et le transfert de la maintenance au secteur privé.

L'État sénégalais transfère actuellement les activités de maintenance des forages motorisés à des entreprises spécialisées par zone*. La facturation de la prestation sera proportionnelle au nombre de mètres cube pompés. La direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) se désengage progressivement de ses fonctions opérationnelles de maintenance pour se concentrer sur des missions de contrôle, de régulation et d'appui conseil aux associations d'usagers de forage (Asufor).

La loi sur le Service public de l'eau potable et de l'assainissement (Spepa) institutionnalisant la réforme a été promulguée en 2008 et le cadre réglementaire des décrets d'application devrait être publié avant la fin de l'année.

* Zone Nord : régions de Louga, Saint-Louis et Matam. Zone centre : régions de Thiès, Kaolack, Fatick, Diourbel et Kaffrine. Zone Sud : régions de Ziguinchor, Sédhiou, Kolda, Tambacounda et Kédougou.

Pour se faire, des procédures favorisant l'autonomisation, la bonne gouvernance et la qualité des ouvrages ont été élaborées et mises en place : articulation des actions avec les plans locaux de développement ; contractualisation systématique avec des bureaux d'études pour la réalisation des études préalables et le suivi des projets ; élaboration de procédures de mise en concurrence avec appels d'offres publiés dans la presse nationale ; ouverture de comptes spécifiquement dédiés au projet, gérés par les associations locales sénégalaises ; double signature des comptes ; rapports techniques et financiers intermédiaires et finaux ; supervision des interventions par les services techniques de l'Etat (brigade des puits et forages, services régionaux) ; suivi régulier sur le terrain par l'équipe de la cellule de coordination du PAISD basée à Dakar et à Matam.

La formalisation, la consolidation et l'ancrage institutionnel des actions

Répartition des cofinancements des projets soutenus par le PAISD

• PAISD	62 %
• Migrants	20 %
• Collectivités locales	7 %
• Etat sénégalais	4 %
• ONG	4 %
• Fondations	3 %

des migrants sont autant d'enjeux de la réussite du dispositif qui n'a pas vocation à perdurer dans le temps. L'amélioration de la qualité du cadre d'intervention des actions menées par les associations de migrants est également un gage de la reconnaissance de leur apport en tant qu'acteurs du développement.

Les jeunes Sénégalais nés en France, porteurs d'évolutions

On constate également une plus grande proximité des associations de migrants et des partenaires financiers (programmes nationaux, collectivités locales, fondations d'entreprises) qu'il y a une dizaine d'années. Les OSIM (Organisations de solidarité internationale des migrants), qui se sont familiarisées avec la gestion de projet de développement, ne font plus systématiquement recours à une ONG pour assurer l'interface avec les bailleurs.

L'implication des jeunes nés en France et des diplômés est un facteur important du développement des relations partenariales des associations de migrants qui connaissent les guichets de financements et collaborent avec les partenaires financiers pour le montage de leur dossier.

Des ONG ont néanmoins apporté un appui non négligeable sur les aspects d'ingénierie sociale au niveau local, renforçant ainsi les associations sénégalaises partenaires des OSIM sur le terrain. Une convention de partenariat a été signée à cet effet avec l'association Ardèche Drôme Ourosougui (Ados) qui intervient dans la région de Matam.

Sur le plan de l'expertise technique, signalons le travail réalisé par le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret) et de ses partenaires du Pacepas⁵ dont l'expertise acquise en matière de potabilisation et de distribution des eaux de surface au Sénégal a favorisé la conception et le financement d'une station de pompage et de traitement des eaux du fleuve pour la desserte d'une importante commune de plus de 12 000 habitants située sur une zone de socle dans le département de Bakel.

La décennie a fait la part belle aux actions de codéveloppement et aux interventions dans le secteur de l'eau potable avec le lancement du Pepam en 2005 mais les régions de Matam et de Tambacounda, d'où sont principalement originaires les Sénégalais établis en France, connaissent encore des disparités importantes en matière d'équipements hydrauliques. Le taux global d'accès et le taux de couverture en adduction d'eau potable sont respectivement estimés fin 2009 pour la région de Matam à 71 et 62 %, pour la région de Tambacounda à 67 et 26 % contre une moyenne nationale de 74 et 51 %.⁶

Ces variations peuvent s'expliquer par la différence des investissements initiaux de l'Etat et de ses partenaires au développement mais également par le contexte hydrologique et des réalités sociologiques envers lesquelles les migrants peuvent être vecteurs de stratégies nouvelles.

Enfin on constate que l'assainissement, dont le taux d'accès n'atteint pas 30 % (source Pepam), reste une fois encore le parent pauvre des interventions.

Contacts

- En France : Sylvette Milin, cellule relais PAISD • milin@pseau.org
T. +33 (0)1 53 34 91 22
www.pseau.org/codevsenegal
- Au Sénégal : cellule de coordination du PAISD • datech@orange.sn
www.codev.gouv.sn
- Pepam : www.pepam.gouv.sn

5. Semis, Veolia, Grand Lyon, Sedif.

6. Revue annuelle du PEPAM 2010.

INFO PUBLICATIONS

Guide pratique pour entreprendre au Burkina Faso

Programme Migrations et Initiatives Economiques (PMIE), octobre 2010, 28 p.

Dans la poursuite de sa collection "Guide pratique pour entreprendre", après celui sur le Côte d'Ivoire, le PMIE présente une nouvelle édition sur le Burkina Faso. Vous y trouverez des conseils méthodologiques et pratiques issus de l'expérience du GAME, des informations (liste des secteurs d'opportunités, les formalités à accomplir,...) et un grand nombre de contacts utiles pour monter et soutenir le financement des entreprises naissantes au Burkina Faso. Ce guide a été réalisé avec la collaboration du cabinet ICDE (Ouagadougou), avec le soutien de l'Agence Française de Développement.

Consultable et téléchargeable sur www.pseau.org/outils/biblio**L'état des ressources en eau au Maghreb en 2009**

Bureau Multipays de l'Unesco à Rabat, 2009, 408 pages

Cet ouvrage, publié par le Bureau Multipays de l'Unesco à Rabat vise à présenter l'état actuel des ressources en eau au Maghreb. Il regroupe plusieurs articles de divers spécialistes de l'eau dans cette région. Il aborde six grandes thématiques : la gouvernance et la politique publique dans le domaine de l'eau, les eaux douces et de surface, l'eau et l'agriculture, le traitement et la qualité des eaux potables, le traitement et la qualité des eaux usées, et la recherche et les développements futurs. La problématique transversale, fil conducteur de cet ouvrage, est ce double constat paradoxal du caractère essentiel de l'eau pour le développement socio-économique du Maghreb d'une part, et des importantes pressions exercées sur les ressources en eau par l'urbanisation, la croissance démographique et les activités anthropiques d'autre part.

Document consultable en ligne sur :

www.environnement-arabe.net/Publications5.html**Editeur/Diffuseur**

Bureau Multipays de l'UNESCO à Rabat

35, avenue du 16 novembre BP 1777, Rabat, Maroc

• rabat@unesco.org • <http://rabat.unesco.org>**L'ingénierie sociale du développement
A l'école de l'eau**

Joséphine Zibi, L'Harmattan, Collection Etudes africaines, avril 2010, 298 pages, 29 €

Théologienne de formation, Joséphine Zibi coordonne depuis plusieurs années des projets d'eau potable au Cameroun, son pays d'origine, et mène en parallèle des travaux de recherche-action sur l'appropriation des denrées de la modernité par les populations africaines, en ciblant notamment les projets d'eau potable. Cet ouvrage pointe du doigt les enjeux du progrès de l'Afrique actuelle et invite les partenaires du développement à un renouvellement des méthodes d'action en direction des populations rurales et urbaines. Les principales questions qui ont guidé l'auteur dans ses recherches et dont elle souhaite donner des pistes de réponse sont les suivantes : Pourquoi au bout d'un siècle de scolarisation, les populations africaines n'arrivent-elles pas à s'approprier le savoir technique et scientifique qu'elles côtoient chaque jour, sans vraiment l'habiter ? Pourquoi ce savoir venu d'ailleurs reste-t-il toujours, comme juxtaposé dans l'individu, tout en lui cachant si bien les mécanismes de son fonctionnement ?

Editeur/Diffuseur

L'Harmattan

5-7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 Paris

www.editions-harmattan.fr

INFO PUBLICATIONS

La gestion des impluviums en Androy (Madagascar) – Un levier pour le changement social ?

Laetitia Morlat, Etudes et Travaux en ligne n° 24, GRET, janvier 2009, 93 pages

La région Androy de Madagascar souffre d'une extrême rareté des ressources en eau et de nombreux dispositifs existent pour collecter la précieuse eau de pluie. Les impluviums représentent un moyen parmi d'autres de pallier la carence quotidienne en eau que subit la population. Entre 2005-2007, le projet Gret/Objectif Sud a construit ou réhabilité plus de trente impluviums. Au-delà de l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau des habitants, il s'agissait d'impulser un changement social par la mise en place de modalités de gestion de ces impluviums. Ces modalités devaient impliquer les femmes, premières concernées par la corvée d'eau. Ce document présente les résultats d'une étude anthropologique menée en 2008. L'objectif était de comprendre comment la gestion était réalisée, par qui elle était maîtrisée, selon quelles règles, édictées par qui et dans le cadre de quels rapports de pouvoirs.

Document téléchargeable sur www.gret.org, rubrique Ressources en ligne**Editeur/diffuseur**GRET, Campus du Jardin tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex • T. 33 (0)1 70 91 92 00 • gret@gret.org**Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes**

Le projet Sphère, Oxfam GB, 2004, 412 pages



Le Projet Sphère est un programme du Steering Committee for Humanitarian Response (SCHR - Comité directeur pour l'action humanitaire) et d'InterAction, en collaboration avec VOICE (Voluntary Organisations in Cooperation in Emergencies) et l'ICVA (International Council of Voluntary Agencies – Conseil international des agences bénévoles). Ce projet a été lancé en 1997 dans le but d'élaborer un ensemble de normes universelles minimales dans les domaines fondamentaux de l'assistance humanitaire. Il vise à améliorer la qualité de l'assistance apportée aux populations affectées par des catastrophes et

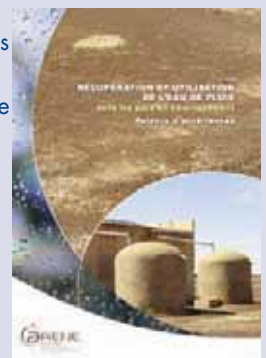
la reddition de comptes par le système humanitaire dans le cadre des interventions lors de catastrophes. La Charte humanitaire et les normes minimales pour les interventions lors de catastrophes sont le fruit de l'expérience collective de nombreuses personnes et organisations. Notez le chapitre 2 consacré à l'eau : Normes minimales dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la promotion de l'hygiène.

Document téléchargeable sur le site du pS-Eau, rubrique Documents en ligne

Editeur/DiffuseurLe Projet Sphère C.P. 372, CH-1211 Genève 19, Suisse
T. +41 22 730 4501 • info@sphereproject.org • www.sphereproject.org**Récupération et utilisation de l'eau de pluie dans les pays en développement - Retours d'expériences**

Etude réalisée par Hydratec et Asconit pour l'Arene Ile-de-France, avril 2010, 125 pages

L'Arene met à disposition des collectivités et des acteurs de la coopération une étude sur le recueil de l'eau atmosphérique, eau de pluie mais aussi rosée et nuages, centrée sur deux niveaux : l'étude d'expériences existantes qui donnent des informations fines et diversifiées selon les sites, les communautés et l'analyse de leurs conditions d'existence et de réalisation intégrant l'exploration de critères durables. Enfin, l'Arene a souhaité confronter cette étude à des acteurs de la coopération en lien avec des opérations in situ, avec un groupe de travail et un atelier d'échange.



L'étude porte sur la collecte et l'utilisation de l'eau de pluie pour des finalités domestiques et des activités à petites échelles, artisanat et production alimentaire.

Elle a été réalisée dans un souci d'aborder des systèmes économiquement et techniquement accessibles et d'axer les informations, non sur la seule description technique des systèmes mais sur les questions fondamentales de programmation, faisabilité, réalisation, efficacité et pérennité. Elle s'attache aux termes organisationnels, aux conditions de l'acquisition de compétences autant de programmation, de mise en œuvre et de réhabilitation, que d'entretien-maintenance, aux conditions d'acceptabilité, implication des usagers dans le projet et la gestion de l'eau.

Document téléchargeable sur le site de l'ARENE IdF

Editeur/diffuseurArene Ile-de-France, 94 bis, avenue de Suffren 75015 Paris
www.arenidf.org**Contact**Denis Dangaix : +33 (0)1 53 85 73 72
d.dangaix@arenidf.org

La coopération décentralisée au Burkina Faso. Des partenariats renforcés pour l'eau et l'assainissement

Sophie Charpentier, pS-Eau, août 2010, 36 p.

De nombreuses collectivités françaises interviennent dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement au Burkina Faso. La mise en place de la décentralisation au Burkina - qui engendre d'importants défis à relever pour les collectivités locales dotées de nouvelles compétences - et l'adoption de la loi Oudin en France, expliquent en partie la démultiplication observée ces dernières années des projets développés en matière d'eau potable et d'assainissement dans le cadre de jumelages parfois anciens.

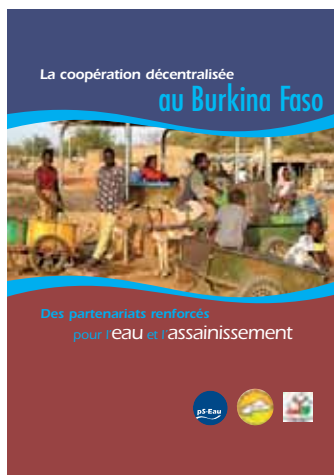
Ces projets, dont les modalités d'intervention tendent à évoluer, sont marqués d'un double objectif partagé : renforcer les communes pour qu'elles exercent pleinement leur mission de maître d'ouvrage (planifier les besoins, organiser la gestion du service sur leur territoire) et participer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en améliorant l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Cette étude, réalisée par le pS-Eau en partenariat avec la Maison de la coopération décentralisée (MCD) et Cités Unies France, se propose de capitaliser et valoriser les différents projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée franco-burkinabè entre 2006 et 2009 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Partager les différentes expériences initiées dans ce secteur pour des actions concertées entre les différents acteurs, associatifs et institutionnels, tel est l'objectif de ce document.

Document consultable sur www.pseau.org/burkina

Contacts : Sophie Charpentier, charpentier@pseau.org



Programme Solidarité Eau

32, rue le Peletier
75009 Paris
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e.mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 63

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin

Rédacteurs en chef :
Guillaume Aubourg
Céline Noblot

Ont participé à ce numéro :
Mélodie Beaujeu
Vincent Dussaux
Marie Elicagaray
Sophie Lehideux
Sylvette Milin

Retrouvez aussi de nombreuses informations sur les pages pays du site web du pS-Eau

S'appuyant sur une veille continue sur l'évolution des cadres nationaux qui régissent les actions dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, le pS Eau met à votre disposition des ressources spécifiques sur certains pays d'intervention :

- Burkina Faso : www.pseau.org/burkina
- Madagascar : www.pseau.org/madagascar
- Haïti : www.pseau.org/haïti

D'autres pages sont en cours de construction ou d'actualisation : Niger, Mali, Méditerranée, Sénégal, Bénin, etc.

Conception graphique,
réalisation : Solange Münzer

Impression : Panoply